

AU FIL DE LOBBES

JUILLET-
AOUT
2022



©Cédric Mayence

www.lobbes.be

commune@lobbes.be

 [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)



VOS CONTACTS

LES SERVICES COMMUNAUX

Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Etat civil	etatscivil@lobbes.be	071 59 77 34
Population	population@lobbes.be	071 59 77 32
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 77 35
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 77 36
Mobilité	mobilit@lobbes.be	071 59 77 75
Logement	logement@lobbes.be	071 96 06 94
Energie	energie@lobbes.be	071 59 77 78
Environnement	environnement@lobbes.be	
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	071 59 31 18
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	071 59 31 18
Centre de Vacances	centredvacances@lobbes.be	071 59 31 18

LE COLLÈGE COMMUNAL

BOURGMESTRE



Lucien BAUDUIN 0499 18 49 90 lucien.bauduin@yahoo.fr

Etat civil - Population - Culture - Cultes-Laïcité - Transition numérique - Supracommunalité - Plan de Cohésion sociale

PERMANENCE LE MERCREDI de 17h à 19h et sur rendez-vous

ECHEVINS



Angeline DELLEAU 0477 64 09 42 angeline.delleau@outlook.be

Mobilité - Environnement - Propreté - Espaces verts - Sentiers - Tourisme - Patrimoine



Michel TEMMERMAN 0498 54 86 27 michel.temmerman@gmail.com

Travaux - Urbanisme - Aménagement du territoire - Cimetières



Marie-Paule LABRIQUE 0478 99 86 11 labrique.m@gmail.com

Enseignement - Petite enfance - ATL - Transition - Energie - Commerces - Economie - Emploi - Santé



Luc ANUS 0472 81 13 77 luc-lobbes@hotmail.be

Agriculture - Bien-être animal - Fêtes - Jeunesse - Sports



PRESIDENT DE CPAS

Francis DAMANET 0495 16 98 24 francis.damanet@hotmail.com

Finances - Aînés - Logement

EDITORIAL

SOMMAIRE

Contacts 2

Editorial 3

Conseil communal 4

Vie Communale 5

L'Echo des Ecoles 6

Info Communale 8

Lobbés la Savante 11

Agenda 12



Juillet et Août riment non seulement avec Vacances mais aussi, pour nombre d'entre nous, avec faisons enfin ce qu'il nous plaît et oublions tout !

En effet, l'année scolaire est terminée pour les enfants et le personnel enseignant des écoles de notre Entité. Pour celles et ceux qui se dirigent et suivent le chemin de l'enseignement secondaire, nous avons eu le plaisir, avec l'ensemble des membres du Collège présents, de remettre les Certificats d'études de base (CEB) aux "grands" écoliers de 6ème primaire le 27 juin dernier, dans le salon communal.

Au total, ce sont 29 certificats qui ont pu être délivrés à nos élèves des 4 implantations communales (Lobbés-Centre, Lobbés-Bonniers, Mont-sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière).

Encore félicitations à eux et bonne continuation vers les nouveaux horizons qu'ils découvriront bien vite puisque la Communauté française a décidé de réformer les rythmes scolaires et de fixer la rentrée des tout petits jusqu'au rhétoriciens au 29 août 2022 !

J'en profite pour vous signaler que vous trouverez dans ce journal toutes les informations utiles pour inscrire vos enfants dans les différentes implantations scolaires communales de notre territoire de l'Entité de Lobbes.

Pour animer cette longue période de vacances, notre Centre de vacances s'est démultiplié puisque toutes les semaines affichent complet entre le 04 et le 29 juillet avec 157 enfants inscrits qui totalisent plus de 350 participations sur le mois !

Par contre, les inscriptions au challenge VTT des 10 et 11 août restent ouvertes, tout comme celles du stage VTT qui se déroulera entre le 22 et le 26 août !

Bon amusement à toutes et tous et courage à nos équipes hypermotivées !

D'autres activités, proposées par le Syndicat d'Initiative, ont d'ores et déjà démarré fin juin et se poursuivront tout au long des 2 mois d'été telles les balades estivales (fin août) ou encore les parcours en kayak (jusqu'au 11 septembre).

Comme vous le savez tous, le mois de juillet est également l'occasion de célébrer la Fête nationale belge. Le Te Deum organisé le 21 juillet en fin de matinée à la Collégiale Saint-Ursmer se clôturera, comme la tradition le veut, par un verre partagé au Salon communal avec les élus.

Pour toutes les autres activités, restez donc connectés soit sur le site Internet de la Commune ou sur sa page Facebook !

Enfin, je vous annonce que la prochaine édition du journal paraîtra en septembre ... quelques jours de congés bien mérités pour notre Comité rédactionnel.

Profitez donc de ces beaux jours d'été et de ces moments privilégiés en famille ou entre amis !

A très vite, votre dévoué,

Lucien BAUDUIN
Votre Bourgmestre

CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 30 MAI 2022

Le conseil communal a débuté par l'approbation du compte communal de l'exercice 2021, celui-ci témoigne d'une gestion rigoureuse des deniers communaux.

Ensuite, le conseil a décidé de proroger le délai de tutelle pour la présentation du compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Geneviève et pour une modification budgétaire (exercice 2022) concernant la Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas.

Les comptes 2021 des Fabriques d'Eglises : Saint-Nicolas, Saint-Ursmer et Saint-Remy sont approuvés.

Comme c'était le cas lors de la précédente séance, les conseillers ont approuvé les ordres du jour des assemblées générales ordinaires d'ETHIAS, de l'UVCW, de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), d'ORES Assets, de BRUTELE, d'IGRETEC, d'IPALLE, de la Régie d'Habitat Rural en Val de Sambre, d'INTERSUD et d'IMIO.

Le conseil s'est prononcé en faveur du remplacement des corniches vétustes du bâtiment de l'implantation scolaire du Centre par des gouttières en zinc. Il s'agit d'un marché de travaux pour lequel il fallait fixer les conditions et choix du mode de passation du marché.

Les conseillers se sont ensuite prononcés sur la liste de travaux à réaliser dans le cadre du Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY). Celui-ci consiste en l'aménagement de voiries sécurisées pour les usagers dits faibles.



Le rapport d'activité final 2021 du Programme «communes Energ-Ethiques» a été porté à la connaissance du conseil. Il concerne, entre autres, la maîtrise de la performance énergétique dans les bâtiments communaux, le contrôle du respect des normes en matière de performance énergétique lors de l'octroi des permis d'urbanisme, l'information en première ligne de la population en matière d'économie d'énergie et la sensibilisation du personnel communal à ces différents aspects.

Les points suivants concernaient le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et son rapport annuel d'activité ainsi que la présentation de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) qui y est attachée.

Le conseil communal a révisé la décision précédemment prise concernant le Mérite Sportif communal. Cette révision concernait l'acceptation d'une candidature arrivée légèrement hors délais.

Le Bourgmestre a donné lecture du courrier adressé par Mme la Ministre Sophie Wilmès concernant la motion votée par le conseil communal de Lobbes en faveur d'une résolution rapide du conflit Russo-Ukrainien.

Pour conclure la séance publique, les derniers points concernaient le statut des directeurs d'écoles. Le conseil a validé l'appel aux candidats directeurs, la charte informatique des utilisateurs des systèmes d'information du personnel enseignant et assimilé, ainsi que le profil de fonction pour le poste de direction des écoles communales de LOBBES.

VIE COMMUNALE

TOUR DE FRANCE 2022 (BINCHE-LONGWY)



Tout comme en 2019, le dimanche 05 juin 2022, environ 50 cyclos (3 groupes) ont effectué la future étape du Tour de France « Binche-Longwy », programmée le jeudi 07 juillet prochain.

Organisée par les différents clubs cyclos (le Vélo Team Binchois, l'Amicale cycliste Binchoise, les Bikers de la Guinguette, les Déraillés et le Vélo Club Epinois) de l'entité de Binche avec le soutien de la Ville, **le Lobbain Yves ARTS, mérite sportif 2017 de notre entité**, faisait partie de l'aventure.

Une épreuve de 230 km avec un dénivelé d'environ 2.700 mètres et une vitesse moyenne de 25 km/h.

La prochaine organisation similaire se déroulera le mercredi 06 juillet pour le parcours « Binche-Arenberg-Binche » de 140 km.

Félicitations à notre Lobbain qui, du haut de ses 70 ans, effectue 12.300 km à vélo en moyenne par an depuis 1990 !



BALADES EN KAYAK SUR LA SAMBRE



Découvrez la Sambre comme vous ne l'avez jamais vue. Une balade atypique d'environ 10 km encadrée par un guide, à la découverte du patrimoine de la région dans son écrin de nature.

La vallée de la Haute Sambre n'aura plus de secret pour vous. Un moment convivial à partager en famille ou entre amis !

Activités proposées du 25 juin au 11 septembre les :

- mercredi de 13 à 17h ;
- samedi de 10 à 15h ;
- dimanche de 10 à 15h.

Informations et réservations :

info@tourisme-lobbes.be

071/59 51 45

PROGRAMME BALADES ESTIVALES 2022

Des balades de 6-8km à la découverte des sentiers et ruelles.

RDV à **18h** aux dates et lieux mentionnés ci-dessous.

Le **parcours est guidé** au départ de :

- 08/07** Lobbes - Place des Bonniers
- 15/07** Lobbes - rue de l'Entreville, 11A (Emporium)
- 22/07** Mont-sainte-Geneviève - rue du Village
- 29/07** Bienne-lez-Happart - Place
- 05/08** Mont-sainte-Geneviève - Place
- 12/08** Lobbes - Place des Bonniers
- 19/08** Sars-la-Buissière - Place
- 26/08** Lobbes - Rue de l'Abbaye, 30A (la balade sera suivie d'un concert)

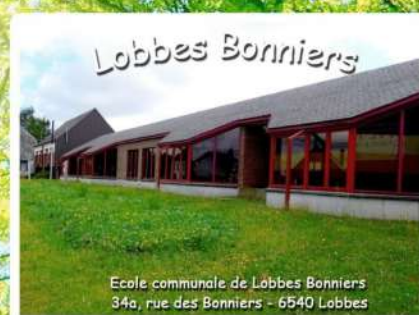
Vous n'êtes pas disponible le vendredi soir ? Tous les parcours sont téléchargeables sur le site internet : www.globbestrotters.be

L'ECHO DES ECOLES

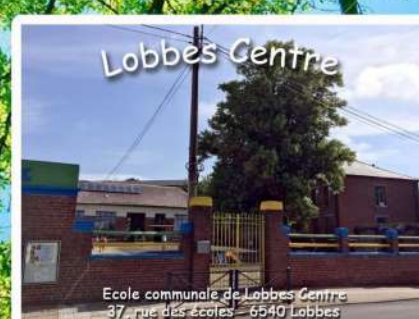
Les écoles communales de Lobbes



Direction : Mme Berckmans
071/59.24.55 - 0497/50.15.12
ec001548@adm.cfwb.be
secretariat.montsars@gmail.com



Direction : Mme Baire
071/59.03.32 - 0497/50.15.11
ec001550@adm.cfwb.be
secretariat.lobbescb@gmail.com



CÉRÉMONIE DE REMISE DES CEB AU SALON COMMUNAL

Remise des Certificats d'Etudes de Base (CEB) ce lundi 27 juin 2022. Les membres du Collège présents, les directions scolaires, l'ensemble du personnel enseignant et du service accueil temps libre (ATL) ont eu l'occasion de remettre les CEB aux élèves de 6ème primaire. Au total, ce sont 29 certificats qui ont pu être délivrés à nos élèves des 4 implantations communales (Lobbes-Centre, Lobbes-Bonniers, Mont-sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière).

Encore toutes nos félicitations et bonne route vers de nouveaux apprentissages !



L'ECHO DES ECOLES

ENSEIGNEMENT MATERNEL :

Les objectifs principaux sont de :

- favoriser l'expression, la communication, la verbalisation et l'action pour se connaître, se comprendre, comprendre les autres et le monde qui nous entoure ;
- favoriser l'autonomie et la socialisation et apprendre à gérer ses émotions ;
- donner le goût des apprentissages et de l'effort ;
- permettre d'acquérir toutes les compétences requises en langue française, mathématiques, éveil et sensibiliser aux différents domaines artistiques ;
- promouvoir l'éducation à la santé ;
- le choix des cours philosophiques ;
- sensibiliser les enfants à la nature qui nous entoure.



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

L'enseignement primaire développe des compétences dans différentes matières telles que la lecture, l'expression écrite, les mathématiques et les disciplines d'éveil (les sciences, la géographie, l'histoire et l'actualité) ainsi qu'une méthode de travail que les élèves appliquent en classe et à la maison.

En développant l'autonomie de l'enfant, le passage vers l'enseignement secondaire est favorisé.

Ces objectifs sont vécus au travers de divers projets de classe ainsi que d'excursions pédagogiques :

- théâtre ;
- bibliothèques ;
- activités scientifiques ;
- journées sportives ;
- activités vélo ;
- bien-être animal ;
- sensibilisation à la nature à l'environnement.

Pour tous renseignements et/ou inscriptions : permanences du 22 au 26 août 2022 de 8h00 à 12h00.

Pour les écoles de Mont-sainte-Geneviève et de Sars-la-Buissière : Mme Berckmans, directrice
Permanences au sein de l'école de Mont-Sainte-Geneviève.

Pour les écoles de Lobbes (Bonniers et Centre) : Mme Baire, directrice
Permanences au sein de l'école de Lobbes-Bonniers.



INFOS COMMUNALES

ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE L'ABANDON ANIMAL !



Le 25 juin 2022, c'était la journée mondiale contre l'abandon des animaux.

Cette date n'est pas anodine car la période estivale est propice à l'abandon de nos amis les plus fidèles.

Pourtant, acquérir un animal est une décision qui ne peut se prendre à la légère, car elle implique de grandes responsabilités qui engagent pour plusieurs années.

En Belgique, chaque année, 60.000 chiens et chats sont recueillis par les refuges au moment des congés d'été.

Le mercredi 3 octobre 2018, le Parlement de Wallonie a définitivement approuvé le Code du Bien-être animal. Ce texte constitue une profonde réforme de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux. Il présentait une avancée essentielle : la reconnaissance de la sensibilité des animaux.

Il y a pourtant des alternatives qui préserveront nos compagnons de vie :

- des membres de nos familles sont à même de les garder ou de venir les nourrir au domicile : ceci présente l'avantage d'avoir un passage régulier dans les maisons ;
- des pensions pour animaux permettent de placer nos animaux à 4 pattes en toute sécurité : les sites de "petsitter" pullulent sur Internet !

Si ces solutions ne vous conviennent pas et en gardant à l'esprit qu'un animal abandonné qui arrive dans un refuge est un véritable survivant, un refuge ou une association de protection des animaux peut accueillir votre compagnon.

L'abandon sauvage peut s'avérer fatal pour votre animal. Si vous ne pouvez plus le garder, donnez-lui à tout le moins une chance de retrouver une famille aimante.

Gardons à l'esprit qu'un animal n'est pas un jeu, c'est un être doué d'une conscience, sensible et vivant, comme nous !

EN PÉRIODE DE NIDIFICATION : NI TAILLE, NI ÉLAGAGE, NI ABATTAGE !



C'est la fin de la mauvaise saison et le bon moment pour obtenir un beau jardin pour l'été ! Nous pensons, généralement, à cette saison pour programmer les coupes et les élagages d'arbres, d'arbustes et de haies.

Malheureusement, c'est oublier un paramètre important : la période de reproduction et, donc, les nids d'oiseaux et de mammifères avec les couvées, nichées ou portées.

Chaque année, l'élagage et l'abattage d'arbres au printemps mène à la destruction de nids. Pour rappel, il est préférable que l'abattage et l'élagage d'arbres avec des engins motorisés ne se fassent pas entre le 15 mars et le 31 juillet. Certaines espèces nichent même encore jusqu'à la mi-août. Pour le bien-être de la faune et des arbres, nous recommandons d'exécuter ces opérations d'entretien à la fin de l'hiver, avant la montée de sève.

Ne coupez pas les arbres, ne les élaguez pas. Ils procurent aux animaux sauvages des sites de reproduction, des abris pour passer la nuit et des sources de nourriture indispensables (graines, fruits et insectes).

INFOS COMMUNALES

LE PLAN NATURE DE LOBBES ŒUVRE POUR L'ÉRADICATION DE LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA

Depuis plusieurs années, la commune de Lobbès a initié un plan en faveur de la nature (PCDN).

Concrètement, il s'agit de mener des actions en faveur de la biodiversité en collaboration avec la population.

Parmi les activités organisées, nous voulons lutter contre le développement des espèces invasives sur notre territoire.

En juin et juillet, un petit groupe de bénévoles du Plan Nature de Lobbès, accompagné par les stagiaires de la Régie d'habitat rurale et le Contrat Rivière Sambre arpentent les cours d'eau pour arracher les repousses d'une plante invasive, nommée Balsamine de l'Himalaya (voir photo ci-dessous).

Bien que très jolie, cette plante n'en est pas moins dangereuse pour la survie de nos espèces indigènes. C'est pourquoi, nous devons à tout prix limiter son développement.

Pour toute information complémentaire au sujet de cette plante invasive ou si vous êtes intéressé de nous rejoindre pour cette opération, vous pouvez contacter le service Environnement de la commune au 071/59.77.79 ou par mail : environnement@lobbes.be



LE COMPOSTAGE À DOMICILE : LES SÉANCES D'INFORMATIONS SONT DE RETOUR !!

Le compostage : allié de la démarche « zéro déchet » !

Les déchets de cuisine (épluchures de fruits, de légumes, les restes de repas, les marcs de café, filtres de thé, essuie-tout souillés de résidus alimentaires, riz, pâtes, féculents, litières biodégradables pour les animaux domestiques) font partie intégrante de nos poubelles. Ils représentent un volume de 30 à 40 % de notre sac !

Le compostage à domicile est la manière la plus pratique et la plus écologique pour réduire vos déchets. Sans compter que l'amendement de qualité récolté après compostage est très utile pour nourrir les sols ou les diverses plantations en bacs.

Vous voulez faire un premier pas vers le zéro déchet ? Le compostage vous intéresse ? Nous sommes là pour vous aider.

Les personnes ayant suivi la séance d'information pourront acquérir, si elles le souhaitent et sans obligation, un système à composter à prix réduit, à retirer le jour de la séance d'information. En 2022, la commune de Lobbès poursuit son octroi d'une prime à l'achat d'un système à composter.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE et informations disponibles :



OU via le service environnement (tél : 071/59.77.79 ou environnement@lobbes.be)

VOUS DESIREZ UN ECLAIRAGE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE COMPOSTAGE A DOMICILE :

Des guides sont à votre disposition gratuitement sur le site de la Région :

 **Wallonie.be**



INFOS COMMUNALES

BIEN-ÊTRE ANIMAL : LE PERMIS DE DÉTENTION DEVIENT EFFECTIF DÈS LE 1ER JUILLET 2022.

A partir du 1er juillet 2022, il faudra présenter un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie.

Cet extrait établira que la personne n'est pas sous le coup d'une interdiction de détention ou déchue de son permis de détenir un animal de compagnie ; ces deux peines pouvant être prononcées tant par un juge que par un fonctionnaire sanctionnateur.

Les commerces, les refuges et les élevages devront demander à toute personne qui souhaite adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie de fournir un extrait de fichier central.

Comment obtenir ce document ?

L'extrait du fichier central sera délivré par la commune. Pour les personnes ne disposant pas d'une résidence en Wallonie, cet extrait pourra être demandé par courrier (simple ou recommandé) auprès du Directeur général du SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement à l'adresse : avenue Prince de Liège 7 - 5100 Jambes.

J'ai déjà un animal domestique, dois-je aller chercher un permis de détention animalier ?

Non, ce permis ne vous sera demandé que pour l'adoption ou l'achat d'un animal domestique à partir de ce 1er juillet 2022. Si cela ne fait pas partie de vos projets, vous n'avez aucune démarche à entreprendre. Par ailleurs, le permis a une validité de 30 jours : il n'est donc pas utile non plus de le solliciter pour l'achat ou l'adoption d'un animal qui aurait lieu plus tard.



Je projette d'adopter un animal de compagnie (chien/chat/oiseaux/rongeurs/NAC) : que dois-je faire pour obtenir mon permis de détention d'animal ?

Vous devez vous rendre au guichet de votre commune avec une pièce d'identité. L'agent communal vous délivrera alors un document papier certifiant que vous détenez le permis. Il s'agit d'un extrait du fichier central. Une redevance pourra éventuellement être demandée par la commune. Actuellement, seul le format papier avec sceau de la commune est valable. Il n'est donc pas possible de le recevoir par mail via l'e-guichet de votre commune.

Est-ce que ce permis est nécessaire pour tous les animaux : même les poissons rouges ?

Tous les animaux de compagnie sont concernés par ce permis. Par animal domestique, on entend toutes les races de chiens, chats, chevaux, oiseaux, hamsters, souris, poissons, poules, tortues, reptiles et NAC, lapins, furets et chèvres destinés à tenir compagnie. Si, par contre, l'acquisition de l'animal se fait à des fins purement économiques (ce qui implique que vous êtes par exemple inscrit.e à la Banque Carrefour de Entreprises), vous êtes exempt.e de présenter votre permis.



LOBBES LA SAVANTE

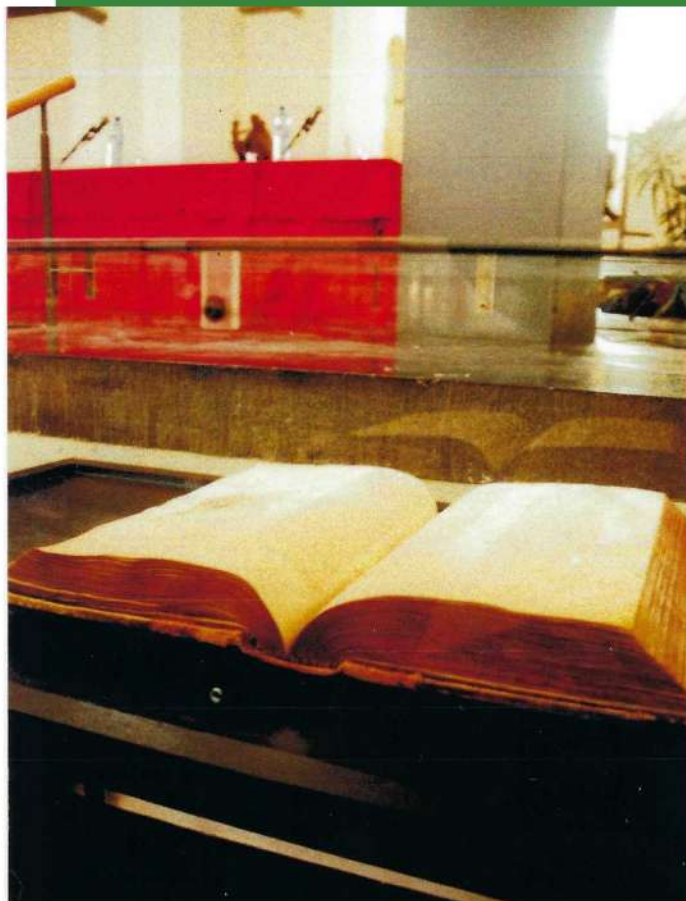
DES TRÉSORS QUI SONT LES NÔTRES

Aurions- nous, dans notre village, des amas d'objets de grande valeur, cachés depuis des siècles et laissés sans propriétaires précis ?

Il a bien eu en 1794, le général Charbonnier ! A la tête de ses Sans-culottes, il a pillé l'abbaye de Lobbes avant de l'incendier. Il aurait volé et caché un service de mille pièces de porcelaine de Chine. Après les combats, avec son complice, il chercha et fouilla dans le sol du bois de Saul saut situé en face de Falimont. Ce fut du temps perdu ! Ce trésor malhonnêtement acquis avait bien disparu. Nul ne sait où il se trouve.

Mais d'autres trésors de Lobbes ont traversé les siècles. Fin du VIIème siècle, le pape Sergius I offrit à Ursmer de Floyon un reliquaire contenant un humérus de saint Pierre. Fameux encouragement pour faire naître Lobbes ! Il demeure à Binche dans un coffre de banque. En 1084, le moine Goderan remit son œuvre à l'abbé Fulcard. Cette Bible de Lobbes aux initiales illustrées est toujours à Tournai.

G. Cordier, abbé (1523), a voulu renouveler la couverture



Heureusement, la Collégiale de 823 fut conservée chez nous. L'an prochain elle fêtera ses 1200 ans. Ses fondations auraient encore connu Charlemagne. Peut-être cache-t-elle encore des sarcophages, voir une petite cave en son sein ?

En 2003, cette Collégiale présentait la splendide exposition : Ecriture, écriture. Il faut savoir que l'abbé Anson (776-800) fut le premier écrivain connu en Belgique. Tous les autres écrivains connus avant le XIIème siècle et issus de Lobbes furent évoqués lors d'un week-end du patrimoine.

Et pour le plaisir de tous les Lobbains, il y a ce trésor de paysages, de ruelles et de sentiers qui quadrillent notre entité. C'est le trésor du Haut Pays de Sambre.

La Bible de Lobbes revenue dans son église en 2003



CRAL : Cercle de Recherches et d'Archéologie de Lobbes
site internet : www.cral-lobbes.be
info : Cral.lobbes@gmail.com

Texte, illustration et photo : Jean Meurant
Président du CRAL

AGENDA

Activité	Date/heure	Lieu	Infos
Cercles des naturalistes de Belgique Notre nature entre chien et loup...	8 juillet 20 h 00	Haute Sambre en Transition rue de l'Abbaye 30 A à Lobbes	Xavier Legrain 071/59 37 69 - 0474/11 87 76
Cercles des naturalistes de Belgique Le méandre abandonné de la Sambre à l'Abbaye d'Aulne	17 juillet 14 h 00	Ferme de l'Abbaye d'Aulne	Xavier Legrain 071/59 37 69 - 0474/11 87 76
Brocante et concentration de tracteurs	14 août 07h00	Sars-la-Buissière	Jocelyne Canon
Procession N.D. de Bonsecours	15 août 09h30		0493/54 05 18
Syndicat d'Initiatives de Lobbes Exploration et découvertes en kayak sur la Sambre	Mercredi Samedi et Dimanche Tout l'été	Mise à l'eau rue de la Saline	www.tourisme-lobbes.be 071/59 51 45
4ème balade de véhicules anciens des récalcitrants des Bonniers	04 septembre 8h	Place des Bonniers	Claudy Duhain 0497/37 68 17

LE SERVICE SPORT ET JEUNESSE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE
LOBBES ORGANISE

SON 1ER CHALLENGE

9 HEURES D'ENDURANCE VTT 2022

3 EPREUVES SUR CIRCUITS FERMES DE 3H (2 MANCHES D'1H30)

Ouvert à tous les enfants âgés de 8 à 17 ans

PRIX: 3€ PAR ENDURANCE

AGENDA

Mercredi (8 à 12 ans) & Jeudi (13 à 17 ans)

ETE	LE 10 ET 11 AOUT	PLACE DE BIENNE
AUTOMNE	LE 26 ET 27 OCTOBRE	SCAVIN

HORAIRE

DE 8H45 A 10H : ACCUEIL, ENLEVEMENT DES DOSSARDS, CONTROLE TECHNIQUE
DE 9H45 A 10H45 : ENTRAINEMENT LIBRE
DE 11H A 12H30 : PREMIERE MANCHE
DE 14H30 A 16H : DEUXIEME MANCHE

REMISE DES PRIX

VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 A 18H30 AU SALON COMMUNAL DE LOBBES
L'ADMINISTRATION COMMUNALE RECOMPENSERA LES DIFFERENTS SPORTIFS AYANT PARTICIPE AU MINIMUM A
2 EPREUVES PARMI LES 3 ENDURANCES PROPOSEES

**Renseignement & inscriptions auprès d'Olivier au
0471/01.39.33**

Editeur responsable : Mr. Lucien Bauduin, Bourgmestre - 1, rue du Pont 6540 Lobbes

Pour les activités sportives et de loisirs récurrentes, vous pouvez trouver tous les renseignements relatifs aux horaires, contacts téléphoniques et lieux sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.lobbes.be/vie-pratique/activites-sportives-et-loisirs.html>

Ou en cliquant sur ce logo qui se trouve tout en bas de la page d'accueil du site internet de la commune :



Vous souhaitez publier un article?

Envoyez votre texte/support pour le 10 du mois à l'adresse mail : webmaster@lobbes.be - 071/59 00 23

Editeur responsable : M. Lucien BAUDUIN - Bourgmestre de et à rue du Pont 1, 6540 Lobbes